



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2022**

N° C22\_09\_2022\_17 - Suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Bilan des actions entreprises au titre de l'article L. 243-9 du Code des juridictions financières

| <b>Titulaires en exercice</b> | <b>Présents</b><br>(Titulaires et suppléants votants) | <b>Représentés</b> | <b>Total votants</b> | <b>Absents</b> |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------------|----------------------|----------------|
| 90                            | 69                                                    | 10                 | -                    | 11             |

|          |                |            |                        |
|----------|----------------|------------|------------------------|
| Pour : - | Abstention : - | Contre : - | Sans Participation : - |
|----------|----------------|------------|------------------------|

Date de convocation : 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, DURGAND François, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRANDIN Bernard, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, BOUCHETA Jamila, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BELAUD Bernard (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à GUERY Patrice), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à TROCHON Patrick), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à DUPIN Jacques), SUIRE Catherine (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas RAGOT

\*\*\*\*\*

### **Suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Bilan des actions entreprises au titre de l'article L. 243-9 du Code des juridictions financières**

Le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine au titre des exercices 2017 et suivants a été présenté lors du conseil communautaire du 23 septembre 2021.

Le contrôle a plus particulièrement porté sur :

- La création récente de la communauté de communes et la gouvernance mise en place,
- Les relations financières entre la communauté de communes et ses communes membres,
- La politique d'investissement,
- La gestion des ressources humaines,
- La fiabilité des comptes,
- La situation financière.

Cinq recommandations ont été formulées à l'issue de ce contrôle pour lesquelles l'article L 243-9 du Code des juridictions financières dispose qu'un état d'avancement des actions entreprises en vue de répondre à ces observations est présenté dans un délai d'un an au conseil communautaire pour transmission ensuite au président de la chambre régionale des comptes.

Les cinq recommandations ont fait ou font l'objet des actions suivantes :

#### **1. Adopter dans les meilleurs délais le projet de territoire**

La communauté de communes s'est engagée dans cette démarche depuis décembre 2019. Le conseil communautaire a adopté la stratégie du projet de territoire lors de sa séance du 30 juin 2022. Il est envisagé de soumettre le projet de territoire au conseil communautaire au cours premier semestre 2023.

#### **2. Adopter un pacte financier et fiscal révisé**

Le groupe de travail s'est réuni depuis le début du mandat à l'occasion de 14 réunions. Un texte sera présenté au conseil communautaire au cours de cette séance pour solder le passé. Une première correction des erreurs, la révision libre des attributions de compensation, sera proposée lors de cette séance. Un travail devra ensuite être mené pour compléter la suite, et notamment l'avenir (partage de la ressource, mécanismes de solidarité, mutualisation).

#### **3. Compléter et fiabiliser les annexes obligatoires des documents budgétaires**

Les annexes budgétaires au budget primitif 2021 et compte administratif 2020 ont pris en compte les remarques. Un ajustement a été opéré sur les états de la dette puisque des discordances ont été constatées avec le compte de gestion. Une délibération a été proposée au conseil du 21 octobre 2021. La recommandation a été respectée dès le vote du budget primitif 2022 et du compte administratif 2021.

4. S'assurer de l'émission régulière des titres de recettes avant leur encaissement et des mandats après paiement afin de limiter le niveau des opérations à classer en fin d'exercice

Le compte de gestion 2020 montre une grande amélioration dans le traitement de ces informations. Un agent a été affecté à la direction des finances sur le volet recettes (arrivée le 16/08/2021) afin de travailler sur le sujet. Les soldes au compte de gestion 2021 sont meilleurs. Le projet d'amélioration du volet recette se poursuit.

Produire, en annexe aux documents budgétaires adressés au comptable public, les comptes certifiés conformes du dernier exercice connu des organismes visés par l'article L 2313-1 du CGCT et une valorisation des avantages en nature consentis

L'ensemble des informations a bien été transmis le 18/06/2021 au comptable public avec le compte administratif 2020 voté le 27/05/2021.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L. 243-9,*

*Vu le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine pour les exercices 2017 et suivants transmis à la communauté de communes le 28 mai 2021,*

*Vu la délibération n°C-23-09-2021-1 relative à la présentation du rapport des observations définitives de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine au titre des exercices 2017 et suivants,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de la présentation des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes au titre des exercices 2017 et suivants,
- AUTORISER le Président à communiquer ces actions à la chambre régionale des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET